

## MESSAGE DE M. GERARD PICARD, PRESIDENT GENERAL DE LA CTCC, A L'OCCASION DU NOUVEL AN

Au seuil d'une année nouvelle, nous sommes invités aux réjouissances traditionnelles mais aussi à la réflexion. Et nous sommes tentés de former nos souhaits comme des prophéties.

Prophétiser ce que nous réserve 1956 s'avère, toutefois, plus difficile que jamais à cause surtout des événements nombreux et importants qui ont marqué 1955.

Sur la scène internationale, nous avons vu se produire enfin ce que tous les peuples de la terre espéraient en vain depuis la fin de la seconde guerre mondiale: une détente dans les relations entre les deux principaux groupes de puissances qui se partagent le monde. Pour la première fois depuis 1939, nous avons pu croire que les dirigeants politiques concevaient de nouveau l'avenir comme une paix à bâtir plutôt qu'une guerre à préparer. Sans doute cet espoir même est-il bien fragile; sans doute subsiste-t-il dans l'esprit des hommes politiques, trop de réticences, de mensonges et de peurs. Il faut toutefois, si nous ne voulons pas que 1956 nous ramène la guerre froide, établir dans l'esprit des hommes d'Etat la conviction profonde que la masse des Canadiens préfère, à tout conflit armé, la paix, celle-ci fût-elle la plus difficile à maintenir et la plus fragile, pourvu qu'elle soit une paix véritable.

De nouveau, on parle de désarmer. De nouveau aussi, les pessimistes et les profiteurs laissent entendre que le fait de désarmer compromettrait notre équilibre économique à cause des budgets énormes que la Défense nationale déverse chaque année dans l'industrie canadienne. Face à ces prophètes de malheur, les ouvriers répètent que la production industrielle pour fins militaires n'est nullement essentielle à l'équilibre économique, pourvu qu'on consente à envisager cet équilibre en termes de besoins humains. Toute perspective de paix ouvre la voie, non seulement à l'élévation de notre niveau de vie par la production de biens de consommation mais aussi à une collaboration internationale plus intense qui permette aux pays riches de se porter au secours des pays affamés. Les travailleurs n'accepteront pas davantage en 1956 qu'en 1955 l'équation: désarmement — chômage.

Sur la scène nationale, l'année 1955 a vu s'amorcer, dans l'organisation ouvrière, la fusion peut-elle amener un progrès pour la classe ouvrière tout entière, d'autant que la rupture de 1935 ne marquait, entre ces deux centrales, aucune différence idéologique vraiment sérieuse.

Les travailleurs ont toujours cherché l'unité. Souhaitons que cette fusion, dont 1956 consacra la réalisation, en soit une véritable c'est-à-dire qu'elle entraîne une solidarité plus grande dans l'action syndicale, un accroissement du dynamisme des centrales en cause, mais en même temps un respect plus vigoureux que jamais de l'éthique syndicale ainsi que des aspirations et des caractéristiques particulières de chaque groupe ouvrier.

L'année 1956 s'annonce comme importante, voire décisive, à plus d'un point de vue.

Je souhaite de tout mon coeur que toutes les situations encore vagues se précisent, au cours des mois qui viennent, dans un sens favorable au mouvement ouvrier. C'est souhaiter donc, une année de travail ardu, d'action intense, de réflexion sérieuse.

Que l'esprit chrétien, dont se réclame l'immense majorité des travailleurs canadiens, inspire tous nos projets et préside à leur réalisation.

A tous les Canadiens, mes meilleurs vœux pour une excellente année.

Gérard PICARD,  
président général de la CTCC.



Vol. XXXI — No. 45

Ottawa, 23 décembre 1955

### La réponse des tisserands de Sherbrooke

## Le maire Nadeau prié d'intervenir auprès de la Dominion Textile

Une requête signée par des milliers de travailleurs de Sherbrooke a été adressée cette semaine au maire Armand Nadeau, de Sherbrooke, le priant d'intervenir auprès de la compagnie Dominion Textile afin d'éviter la grève dans cette industrie.

La requête demande au maire Nadeau de faire pression auprès de la Dominion Textile afin que cette dernière donne justice aux travailleurs relativement aux conditions de travail, à la sécurité d'emploi, au salaire vital et à la sécurité syndicale.

Se rappelant la déclaration récente du maire Nadeau de Sherbrooke qui avait demandé aux ouvriers de cette ville de ne pas faire la grève cette année ni l'an prochain à Sherbrooke, les travailleurs font remarquer

au maire Nadeau qu'il est justement bien placé pour empêcher une grève dans cette ville. Ils ajoutent que ce ne sont pas les ouvriers qui désirent faire la grève mais que c'est l'attitude de la Dominion Textile qui leur

impose de faire la grève par son attitude.

#### Texte de la requête

Le texte de la requête qui a été signée par des milliers de travailleurs de cette ville a été présenté à Me Nadeau lors d'un

(Suite à la page 3)



Photo prise lors de la présentation du mémoire de la C.T.C.C. au Cabinet fédéral, vendredi dernier. On remarque de gauche à droite, l'hon. Stuart Garson, ministre de la Justice; l'hon. Milton F. Gregg, ministre du Travail; M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C.; le très hon. Louis Saint-Laurent, premier ministre du Canada; M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.; l'hon. Jean Lesage, ministre du Nord canadien et des Ressources naturelles; l'hon. George Marler, ministre des Transports.

## MONTREAL

# Les plâtriers et finisseurs en ciment fraternisent

Plus de 200 plâtriers et finisseurs en ciment, membres de l'Association des Plâtriers et Finisseurs en ciment de Montréal ont pris part à l'assemblée générale qui eut lieu vendredi soir dernier en la salle du Centre d'Apprentissage des Métiers du Bâtiment de Montréal.

Au cours de cette assemblée, qui tenait lieu d'assemblée générale, on a adopté plusieurs mesures d'intérêt général en plus d'élire les officiers de l'Association pour la prochaine année et de participer à un tirage de 20 dînes et d'un prix de \$25.00.

## Les élections

Les élections sous la présidence de M. Jean-Baptiste Delisle, secrétaire de la Fédération des Métiers du Bâtiment et des Matériaux de Construction du Canada, ont donné les résultats suivants: MM. Edouard Ménard, président; Lucien Chaillé, 1er vice-président; Bruno Foucauld, 2e vice-président; Marcel Garceau, secrétaire-archiviste; William Léger, secrétaire-correspondant; (Notons que M. Léger est l'agent d'affaires de ce syndicat et président de la Fédération); René Girouard, secrétaire-trésorier; Louis Mondou, sergent d'armes.

## Le rôle de l'agent d'affaires

L'agent d'affaires du syndicat, M. William Léger a présenté un rapport des plus documentés. Il a particulièrement insisté sur le

rôle de l'agent d'affaires dans un syndicat, la signification du décret et le rôle de l'inspecteur du Comité Paritaire. M. Léger a déclaré que si le décret n'existait pas, les employeurs pourraient payer les salaires qu'ils désirent; d'autre part, si le comité paritaire ne faisait pas la vérification des taux de salaires payés sur les chantiers, par l'intermédiaire des inspecteurs, les entrepreneurs pourraient payer des salaires inférieurs et imposer des conditions de travail inférieures au détriment des travailleurs syndiqués.

M. l'abbé Lafontaine, aumônier du Conseil Central de Montréal, a aussi adressé la parole et il a souligné le fait que dans l'ordre actuel des choses, le syndicalisme reste le meilleur moyen pour protéger et améliorer la condition des travailleurs.



L'exécutif de l'Association des Plâtriers et Finisseurs en ciment de Montréal: sur la première rangée, de gauche à droite: MM. Lucien Chaillé, 1er vice-président; Edouard Ménard, président, et Bruno Foucauld, 2e vice-président; 2e rangée: Louis Mondou, sergent d'armes; Jean-Baptiste Delisle, secrétaire de la Fédération du Bâtiment; William Léger, secrétaire-correspondant du syndicat et président de la Fédération du Bâtiment; René Girouard, secrétaire-trésorier et Marcel Garceau, secrétaire-archiviste.

## ARBITRAGE CHEZ PRICE BROS.

Les employés de la compagnie Price Brothers dans les moulins de Kénogami, Jonquières et Riverbend représentés par les trois syndicats de la Pulpe et du Papier et la Fédération nationale des travailleurs de la Pulpe et du Papier ont demandé la formation d'un tribunal d'arbitrage pour étudier leur différend avec cette compagnie.

Les trois syndicats ont choisi comme arbitre syndical Me Robert Auclair, conseiller technique au Conseil Régional Saguenay Lac Saint-Jean des Syndicats

Nationaux. La Cie Price Brothers a choisi Me Jacques Flynn comme arbitre patronal.

Les deux arbitres ont été incapables de s'entendre sur

le choix d'un président du tribunal. Aussi, ont-ils informé le Ministre du Travail qui verra à nommer d'office le président du tribunal.

## SHAWINIGAN

# Michel Chartrand est exonéré de tout blâme

Il y a quelques mois les journaux ont annoncé à renforts de manchettes, l'arrestation de Michel Chartrand au cours des grèves qu'a faites la CTCC à Shawinigan et à Grand'Mère, aux usines de la Consolidated Paper Corporation.

A ce moment Michel Chartrand comparut en Cour à la suite de plusieurs accusations et il fut condamné en particulier pour avoir usé de violence contre M. Donald Foss, gérant de l'usine de Grand'Mère.

Immédiatement après sa condamnation Michel Chartrand en appela de cette condamnation à la Cour d'Appel.

Cette Cour vient d'entendre l'appel de Michel Chartrand et le tribunal a acquitté unanime-

ment cet organisateur des syndicats.

En effet l'honorable juge en chef Antonio Galipeault et les honorables juges Jules-Arthur Gagné et Jean Martineau ont déclaré en acquittant Michel Chartrand: Le verdict de culpabilité ne s'appuie pas sur la preuve.

Le tribunal n'a pas manqué de souligner des contradictions dans les témoignages sur des points importants et il en a conclu en disant que ces contradictions flagrantes créaient un doute sérieux dont le juge de première instance aurait dû faire bénéficier Chartrand.

Voilà une décision claire qui dit bien que Michel Chartrand est innocent de l'accusation portée contre lui et qui voulait qu'il fut coupable de voies de fait sur la personne de M. Donald Foss de la Consolidated Paper.

Michel Chartrand, comme toute autre personne, est un être humain. Mais, il arrive que Michel Chartrand n'est pas le bandit ou l'assommeur que plusieurs croient, tant on a fait de publicité sur les accusations portées contre lui.

Espérons qu'à l'avenir, on ne partira pas en peur lorsque Chartrand aura des difficultés avec la Sûreté provinciale. Il pourra avoir encore raison!



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:  
GERARD PELLETIER

Rédacteur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50  
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMERIE S. E. B. ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa



Que nos rêves se réalisent...

Au matin de Noël, les petits s'émerveillent devant toutes ces choses désirées depuis si longtemps et qu'ils possèdent enfin. Rien n'égale leur enchantement et leur joie.

Pour ceux qui ont dépassé l'âge des rêves féeriques, il est un désir que chaque Noël intensifie dans les coeurs et qui, sans doute, se réalisera un jour... celui de l'établissement sur la terre d'une paix définitive pour tous les hommes de bonne volonté.



compagnies associées et filiales



## Message de M. Roger Mathieu

Président du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal

Puissent les salariés de la région de Montréal, et tous les êtres qui leur sont chers, avoir en 1956 leur juste part de prospérité, de sécurité et de bonheur.

Puissent les gouvernants et les employeurs comprendre les légitimes aspirations du monde du travail et tenter un constant et loyal effort pour trouver les formules propres à satisfaire à ces aspirations plutôt que d'essayer de les étouffer.

A tous les travailleurs, manuels ou collets blancs, qui militent dans les rangs du Conseil Central des Syndicats Nationaux de la C.T.C.C. à Montréal, mes souhaits les plus sincères pour que leur action soit toujours plus féconde et pour que le syndicalisme chrétien pour lequel ils se dévouent connaisse au cours de la nouvelle année l'essor qu'il mérite et qui lui permettra de faire toujours plus pour la promotion ouvrière.

A la population en général, je souhaite, pour le plus tôt possible en 1956, un service de transport en commun efficace, à un prix raisonnable et qui soit enfin démocratisé, c'est-à-dire dans l'administration duquel les élus des électeurs de notre ville auront leur mot à dire.

Je souhaite également qu'en 1956 les payeurs de taxes de notre ville puissent élire enfin les membres de la Commission scolaire, cet organisme qui a pour mission d'administrer la taxe scolaire et de dispenser l'enseignement aux enfants, mais où les contribuables et parents sont considérés comme des indésirables et où ils n'ont présentement pas un mot à dire.

A ceux de nos syndicats qui négocieront au cours de 1956 pour l'obtention d'une convention collective ou pour des améliorations à leur contrat actuel, mes meilleurs vœux de franc succès.

Aux autorités municipales et religieuses comme à tous les ouvriers, meilleurs vœux pour un joyeux Noël et une heureuse et prospère année.

## Message de M. W. Léger

Président de la Fédération nationale des Métiers du Bâtiment et des Matériaux de Construction du Canada

A l'aube de l'année nouvelle, il est bon de réfléchir sur les réalisations du monde ouvrier et sur les améliorations que lui a apportées l'organisation ouvrière. Il est bon également de méditer sur la longueur et les difficultés du chemin qui reste à parcourir en constatant le sort qui est encore dévolu au gagne-petit, toujours en butte aux soucis de satisfaire aux besoins de ceux dont il a la charge, toujours rongé par l'inquiétude de l'insécurité du lendemain, toujours à la recherche de l'emploi stable qui pourra assurer sa survie et celle des siens.

Cette situation est malheureusement celle de trop nombreux

travailleurs et particulièrement de ceux qui ont à souffrir de ces périodes d'inactivité que leur impose un chômage saisonnier difficilement admissible dans le siècle de progrès matériel et scientifique que nous vivons présentement. Et pourtant comme toute personne humaine et de toute classe de la société, n'ont-ils pas droit à une quote-part de la richesse nationale mise en valeur actuellement et de l'aisance qui se généralise?

Et parmi toutes choses que l'ouvrier peut légitimement espérer, il y a l'accès à la propriété de son foyer. Ne serait-il pas normal que l'ouvrier du bâtiment qui construit des maisons pour les autres ne puisse posséder la sienne en propre?

Que ces besoins légitimes soient satisfaits, que ces nécessités urgentes soient comblées, que ces espoirs normaux se réalisent, voilà le souhait que je formule pour tous les ouvriers et leur famille et d'une façon toute particulière pour ceux de l'industrie du bâtiment. Que 1956 soit l'année des réalisations complètes pour les travailleurs dans l'union qui fait la force.

WILLIAM LEGER  
Président

# LA SEMAINE

DANS LA CHAUSSURE

## Les salaires majorés de 10% chez Daoust-Lalonde

Le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal Inc. vient de signer une convention collective de travail qui vaut aux employés de Daoust-Lalonde plusieurs avantages au point de vue salaires et conditions de travail.

Tous les employés couverts par la convention ont obtenu une augmentation de 10 p. 100 au-dessus des taux du décret de la chaussure actuellement en vigueur, tant pour les employés à l'heure que pour les travailleurs à la pièce.

La convention signée au stage des négociations directes aura une durée de 24 mois à compter du 1er septembre 1955.

### L'ancienneté

La clause d'ancienneté a aussi subi des amendements notables: à l'avenir le droit d'ancienneté comptera après trois mois d'emploi continu et sera rétroactif à la journée d'embauchage.

La clause précise aussi comment se perd l'ancienneté: si l'employé quitte volontairement le travail, s'il est l'objet d'un renvoi justifié ou si l'employé ne retourne pas au travail dans les deux jours qui suivent un rappel après une mise à pied.

### Les heures de travail

La semaine régulière de travail sera de 45 heures réparties entre 7h.30 a.m. et 5h.30 p.m., moins une heure pour le repas du midi. Il n'y aura pas de travail le samedi. Pour les mois de juillet et août, les heures de travail seront réparties entre 8h. a.m. et 5h. p.m. moins une heure pour le repas du midi.

### Les vacances

La clause des vacances a été sensiblement améliorée en ce sens que les employés auront droit désormais à deux semaines chômées et payées au lieu d'une seule semaine chômée auparavant.

Désormais tous les employés recevront un boni de 3 p. 100 du salaire gagné durant les 6 mois précédant la fête de Noël et les vacances d'été. Auparavant, ce boni, qui était de 2 p. 100, n'était payable qu'aux employés à la pièce.

Les travailleurs ont aussi obtenu une fête chômée et payée de plus, soit le jour de la Toussaint, ce qui porte le nombre de ces fêtes à six.

Enfin les employés jouiront de deux périodes de quinze minutes de repos par jour tandis qu'un nouveau plan d'assurance sociale devra être étudié par les parties au cours des prochains six mois.

## QUEBEC

Dernièrement, la Fraternité des Plombiers et Electriciens de Québec élit ses officiers pour l'année 1956. Ont été élus MM Mandoz Bonnelly, président; Phy Bélanger, vice-président; Charles E. Côté, secrétaire-archiviste; F. Boulet, secrétaire-correspondant; M. Louis Roy, secrétaire-financier; Edgar Turgeon, trésorier; J. Vézina, gardien; R. Gravel, sentinelle.

## Chez Tétrault Shoe

La situation n'est pas aussi brillante pour les employés de Tétrault Shoe. Ces derniers, sans aucun doute, aimeraient bien avoir les mêmes avantages que ceux de Daoust-Lalonde, mais de sérieux obstacles restent à surmonter, dont l'hostilité anti-syndicale des employeurs.

Mais les travailleurs de Tétrault Shoe auront bientôt l'occasion de se mériter les mêmes conditions de travail et de salaire: après la publication de la sentence arbitrale qui doit trancher le différend qui les oppose à Tétrault Shoe, ces travailleurs pourront décider eux-mêmes s'ils veulent rester dans une condition inférieure ou faire la dernière bataille avant la victoire finale.

Au cours d'une assemblée qui sera convoquée sous peu, tous les membres du Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal Inc., viendront manifester leur solidarité aux employés de Tétrault Shoe, mais il appartiendra à ces derniers de prendre les décisions et de poser les actes qui conditionneront leur sort pour de nombreuses années.

## Nos vœux pour 1956

Avec la présente édition, le journal LE TRAVAIL termine ses activités en 1955 pour ne vous revenir que le 13 janvier de l'année qui vient.

Nous profitons de la circonstance pour remercier tous les dirigeants de la C.T.C.C. et des corps affiliés qui nous ont apporté leur collaboration chaque semaine dans la préparation de notre édition hebdomadaire.

Nous espérons que l'année 1956 nous apportera une collaboration encore plus grande si chacun des conseils centraux donne suite à la résolution adoptée au dernier congrès et nomme un responsable du journal.

Nous souhaitons aussi qu'au tout début de l'année 1956, les cartes que nous avons distribuées à tous les syndicats soient signées et que les secrétaires de syndicats nous fassent un rapport de leurs activités à ce sujet.

Ce faisant, ils faciliteront la tâche des dirigeants de la C.T.C.C. et du journal LE TRAVAIL tout en travaillant dans le plus grand intérêt des syndiqués.

A tous, un joyeux Noël et une bonne et heureuse année!

## Le maire Nadeau prie...

(Suite de la page 1)

na rencontre en comité plénier des membres du Conseil de ville de Sherbrooke et de l'Exécutif du Syndicat de l'Association des employés du Textile de Sherbrooke et de l'Exécutif du Conseil Central de Sherbrooke cette semaine.

Voici le texte de cette requête présentée au maire Nadeau:

Nous soussignés, citoyens de la cité de Sherbrooke, demandons par la présente à Son Honneur M. le maire Armand Nadeau, C.R., d'intervenir dans le plus bref délai possible afin d'éviter la grève dans le textile, selon vos désirs et ceux de tous les ouvriers.

Tous les soussignés vous prient instamment d'intervenir auprès de la Compagnie Dominion Textile afin que cette dernière fasse justice aux réclamations des ouvriers de votre Cité relative ment à l'amélioration des conditions de travail (plan boni, speed-up), à la sécurité d'emploi, à la sécurité syndicale et à un salaire vital.

Contrairement aux opinions déjà exprimées et répandues, les

ouvriers de Dominion Textile ne veulent pas la grève mais c'est cette dernière qui la leur impose en refusant chacune de leurs justes et légitimes demandes.

## Augmentation aux lino et typos de l'Imprimerie nationale

L'on nous communique que le gouvernement fédéral vient d'accorder aux quelque 90 linotypistes et typographes de l'Imprimerie nationale une augmentation horaire de 7½ cents de l'heure, portant leur salaire à \$2.10 l'heure. Cette augmentation prendra effet le 1er janvier 1956.

Les employés ci-haut mentionnés avaient obtenu récemment une augmentation de 5c l'heure.

Le Syndicat de l'Industrie de l'Imprimerie du diocèse d'Ottawa, affilié à la Fédération des Métiers de l'Imprimerie et à la C.T.C.C., compte une importante section parmi les employés ci-haut mentionnés.



# DANS LE MOUVEMENT

## Les règlements du Comité de Stratégie

**Pour remplir son rôle, le Comité de Stratégie demande la coopération des permanents syndicaux — La procédure à suivre avant le début des négociations, avant le stage de la conciliation, avant le stage de l'arbitrage et au stage post-arbitral**

Au cours de la réunion du Bureau Confédéral de la C.T.C.C., à Montréal, jeudi dernier, les délégués ont adopté les règlements du Comité de Stratégie.

L'on sait que ce Comité de Stratégie qui est composé de MM. Jean-Paul Geoffroy, Jean-Baptiste Delisle et Marcel Pépin, a été formé lors du dernier congrès de la C.T.C.C. et qu'il aura comme attribution de surveiller les négociations des corps affiliés et d'autoriser l'assistance financière du Fonds de Défense Professionnelle en cas de conflit de travail.

Voici donc les règlements suggérés par le Comité et approuvés par le Bureau confédéral:

### 1.—Avant le début des négociations directes

Pour permettre aux membres du Comité de suivre à son début la négociation d'une convention, le permanent en charge des négociations ou de toute façon le responsable des négociations fera parvenir, au Comité de stratégie en même temps qu'il envoie les amendements du Syndicat à l'Employeur:

- La copie de la convention collective expirée.
- La copie des amendements suggérés par le Syndicat.

Pour les Syndicats fédérés, les négociations sont habituellement sous le contrôle de la Fédération. Aussi, le Comité devrait être informé.

- De l'approbation de la Fédération concernée sur les amendements suggérés. Cette approbation peut être obtenue par résolution de l'exécutif ou du bureau fédéral de la Fédération ou encore par le représentant de la Fédération qui dirige les négociations.

Dans presque toute négociation, le Syndicat vise à obtenir un ou deux et parfois trois avantages importants qui constituent la base des négociations. Il est assez rare que l'on soit décidé de mener une lutte sur plusieurs points majeurs au cours de la même négociation. Pour connaître le sens du conflit qui s'engage, le Comité devrait être informé:

- Des problèmes majeurs que l'on prévoit au cours des négociations.

### 2.—Avant le stage de la conciliation

En faisant la demande de conciliation, le Syndicat fera parvenir au Comité de Stratégie:

- Copie de la demande adressée à la Commission (Que la demande soit faite par lettre ou par formule de la Commission).
- La durée de la négociation

directe et le nombre de séances de négociation.

Pour rendre possible aux membres du Comité de suivre l'évolution des négociations, il doit y avoir information de ce qui s'est passé d'important au cours des négociations. Aussi, l'agent négociateur devra-t-il faire parvenir au Comité:

- Les propositions (offres) de l'Employeur au cours de la négociation.

- Le ou les compromis proposés par le Syndicat.

### 3.—Avant le stage de l'arbitrage

De même qu'après le stage de la négociation, le Syndicat fera parvenir les propositions de la Compagnie et les compromis du Syndicat, de même après le stage de la conciliation, le Comité devrait-il être informé

- Propositions finales de l'employeur avant l'arbitrage;
- Propositions finales du Syndicat avant l'arbitrage.

Le conciliateur, règle générale, propose un compromis aux deux parties, le Comité devrait en être informé.

- La nature du compromis du conciliateur.

- Ce compromis a-t-il été accepté par l'une ou l'autre des parties?

- La durée de la conciliation, le nombre de séances et le nom du conciliateur.

Enfin, au terme de la conciliation, lorsque le litige n'est pas résolu, le conciliateur demande au Syndicat de signer une formule servant de base au mandat des arbitres et de requête pour instituer un tribunal d'arbitrage. Le Comité devrait avoir:

- Copie de la requête en vue d'instituer un Conseil d'arbitrage.

### 4.—Au stage post-arbitral

Le premier document nécessaire après l'arbitrage est la décision arbitrale même.

Le Syndicat devra donc envoyer au Comité:

- La copie de la ou des décisions arbitrales.
- La durée de l'arbitrage.
- Le nom des arbitres.
- Copie des mémoires syndical et patronal si des mémoires écrits ont été fournis.

Dans les cas où il sera possible de le faire, un des membres du Comité pourra assister aux séances de négociations post-arbitrales. De toute façon, un membre du Comité pourra assister aux réunions préliminaires du Comité de négociations du Syndicat et aux assemblées générales.

### Règlements intervenus

Si, au cours des stages énumérés précédemment, une entente se fait, le Comité devra en être averti immédiatement et on devra lui faire parvenir la

nature du règlement intervenu. Pendant la durée d'une convention

Le Syndicat devra informer le plus tôt possible le Comité de tout conflit susceptible d'aboutir à une grève ou à une contre-grève.

Toute correspondance concernant le Comité de stratégie devra être adressée à:

Comité de stratégie C.T.C.C.  
ATT. M. Jean-Paul Geoffroy,  
1231 est, de Montigny,  
Montréal.

Pour aider les Syndicats et les permanents syndicaux, le Comité préparera des formules qui tiendront compte de toutes les exigences pour chacun des stages. De cette façon, le permanent syndical n'aura qu'à remplir la formule et annexer les documents.

## SHAWINIGAN

Dernièrement, eut lieu l'assemblée annuelle du Syndicat des employés de Canadian Converters. Les élections tenues à cette occasion, sous la présidence du confrère G.-E. Hébert ont donné les résultats suivants: à la présidence, le confrère Gérard Beau-doin a été réélu à l'unanimité. Le nouveau vice-président est le confrère Gérard Legendre. Les compagnes Lucile Viboux et Gisèle Giroux, respectivement secrétaire et trésorière du syndicat, ont été réélues, tandis que le confrère Jacques a été élu à la charge de statisticien. Nos félicitations au nouvel exécutif de ce syndicat et nos meilleurs vœux de succès.

### Chez les briqueteurs-plâtriers

L'Union Nationale Catholique des briqueteurs, plâtriers, maçons et finisseurs de ciment des Trois-Rivières, Inc. a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1955-1956.

Les officiers élus sont: MM. Georges Mayrand, président; Roméo Bergeron, vice-président; Eloi Bergeron, secrétaire; Léo Carrier, trésorier; Armand Bettez, assistant-trésorier; Alphonse Desbiens, gardien, et Alfred Bélan, sentinelle.

MM. Georges Mayrand, Roméo Bergeron et Armand Bettez ont été nommés délégués au Conseil central des syndicats, O.N.C. des Trois-Rivières et du district.

MM. Georges Mayrand et Roméo Bergeron ont été aussi nommés délégués au Comité paritaire des Métiers du bâtiment des Trois-Rivières et district.

M. Georges Mayrand a été nommé délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. André Montour, agent d'affaires des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières.

## Noël des travailleurs

La Vierge et Joseph chemineront bientôt vers Bethléem, pour obéir à César... et pour que s'accomplisse la volonté de Dieu. Ils apporteront à notre terre la grande espérance: l'Enfant va naître bientôt!...

Noël 1955! Les Césars tout-puissants règnent encore sous de multiples visages. Ils se partagent bien des coeurs.

Marie et Joseph frappent vainement aux hôtelleries de Bethléem et, malgré l'honorabilité apparente des enseignes, ne trouvent place nulle part; aucune maison n'était à la taille de celui qui allait naître.

"Les siens ne l'ont pas reçu"... ça prend de la place, un petit, surtout quand ce petit est un Dieu. Ce seront les humbles bergers qui l'accueilleront avec chaleur, parce qu'ils avaient une âme toute simple, capable d'aimer et de comprendre l'amour.

Ce seront, plus tard, les Mages, dans leur marche à l'Etoile, rejetant les haines et les divisions.

Il est donc vrai, Seigneur, que vous venez pour tous, sans distinction aucune, mais que ce sont les humbles et les petits qui ont été jugés dignes de vous recevoir. Ce sont ces âmes de bonne volonté qui cherchaient la lumière et voulaient faire oeuvre de justice.

Ce sont ces ouvriers, qui font particulièrement l'expérience de la dureté de la lutte pour la vie, qui se fatiguent et qui souffrent, qui sont et seront toujours les préférés de votre Vicaire, puisque vous êtes venu au monde "évangéliser les pauvres", "pour évangéliser les pauvres".

Comme vous, Seigneur, je devrais, sans limites, me faire tout à vous, avec une âme sincère, afin que votre Verbe se fasse chair. Par votre Incarnation, Seigneur, vous m'apprenez à briser mes tristes frontières, mes étroitesse; vous me rendez un coeur d'homme en me donnant la vie de Dieu. Il me semble qu'à votre suite, la voie est claire dans un plan de charité. Et quel champ d'action se présente aujourd'hui à moi! Mon âme peut s'ouvrir largement et aller de préférence vers tant de pauvres, de déshérités qui m'attendent. Je sais que vous vous incarnez pour ces pauvres... même s'ils poursuivent d'une âme sincère un rêve fait de ténèbres, même s'ils s'endurcissent dans leurs erreurs. Votre regard, ô Jésus, demeure un regard d'immense pitié sur cette foule, qui a faim. L'oeuvre de votre miséricorde est toujours à achever...

En cette nuit de Noël, Seigneur, vous ferez route vers tous ces pauvres travailleurs... et moi avec vous. Je veux être là, puisque vous avez permis, dans votre grande bonté, que mon âme toute simple s'ouvre à votre message, que je ne peux garder pour moi seul, mais que je dois partager avec mes frères de travail, qui attendent la Bonne Nouvelle.

Noël 1955 sera, pour les travailleurs syndiqués, porteur de paix, parce qu'ils veulent être des hommes de bonne volonté.

Henri PICHETTE, ptre, chan.,  
Aumônier général de la C.T.C.C.

## Les débardeurs heureux de la décision d'Ottawa

Le gouvernement fédéral a annoncé il y a quelques jours que l'application de la nouvelle loi concernant l'assurance-chômage pour les travailleurs saisonniers, pour les débardeurs en particulier, était suspendue pour une autre année, soit jusqu'au 2 octobre 1956.

C'est dire que les débardeurs auront des prestations d'assurance-chômage cet hiver comme par les années passées.

Le Syndicat national des Débardeurs de la Baie des Ha! Ha! et le Syndicat national des Employés salariés de Saguenay Terminals Limited remercient tous ceux qui les ont aidés dans leurs démarches, en particulier les conseils municipaux des villes de Bagotville et de Port-Alfred qui les ont appuyés sans réserve.

C'est là un gain qui aura des répercussions heureuses sur de nombreuses familles de débardeurs pour l'hiver qui vient. Encore une fois, merci à ceux qui

nous ont aidés à obtenir cette modification de la loi d'assurance-chômage pour les débardeurs.

Bureau : MA. 2121  
Domicile : TU. 2839

### Fernand Pion

Courtier d'assurances

Représentant la Société  
d'Assurance des Caisses  
Populaires et autres

507 Place d'Armes, Suite 600  
MONTREAL

## MONTREAL

# La Cité ne s'oppose pas au bref de mandamus du Syndicat des Fonctionnaires

Les avocats de la Cité de Montréal n'ont pas enregistré d'opposition à la forme du bref de mandamus intenté la semaine dernière par le Syndicat des Fonctionnaires. Devant le juge Joseph Jean de la Cour supérieure, les représentants de la Cité de Montréal n'ont pas fait d'objection mais ils ont demandé un délai de six jours pour étudier les allégués du syndicat.

L'on sait que ce bref de mandamus avait été signifié la semaine dernière à la Cité par le syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal et que ce bref était rapportable, selon l'expression consacrée, lundi dernier.

## Les allégués

Le but de ce bref de mandamus, c'est de forcer la Cité de Montréal à respecter certaines clauses de l'entente intervenue le 31 octobre 1953 entre le syndicat et la Cité de Montréal à la suite de négociations post-arbitrales.

On se souvient qu'à la suite de la sentence arbitrale Paquette en 1953, le Comité Exécutif de la Cité de Montréal avait formé un comité formé de MM. J.-O. Asselin, Lucien Croteau, Paul Dozois, tous membres du Comité exécutif, et de M. Lucien Héту, directeur des services, en vue de trouver un terrain d'entente.

Ce sous-comité avait fait les recommandations suivantes:

a) A compter du 1er décembre 1953, la contribution versée par la Ville de Montréal au fonds de pension régi par le règlement 1149 sera portée de 8 à 10 p. 100, en vue d'accorder une pension à la veuve et aux enfants; si cette contribution additionnelle est insuffisante pour assurer ladite pension, les employés membres du fonds devront effectuer des contributions additionnelles adéquates;

b) La Ville assume le coût de la prime d'une police d'assurance-vie de \$2,000 pour chaque employé et la ville maintiendra la police durant tout le temps qu'il sera en service. Dans le cas d'un employé entré en service après la signature de la présente entente, la ville prendra une police d'assurance-vie seulement un an après la date d'entrée;

c) En vue de procurer des avantages équivalents à tous les fonctionnaires assujettis à la présente entente, un comité sera formé pour étudier les modifications aux règlements 1149 et 2001 ou toute autre formule.

## Le différend

C'est sur ces trois points que porte le différend:

Le Comité Exécutif qui, selon l'article 58, art. 21q, de la Charte de la Cité de Montréal, est l'organisme désigné pour fixer les salaires des fonctionnaires, a bien fait les réserves nécessaires pour payer la pension additionnelle, mais les règlements de ce fonds de pension ne sont pas encore établis et le fonds est gelé.

Quant à la police d'assurance-vie, et aux règlements 1149 et 2001, les amendements acceptés de part et d'autre, n'ont pas encore été endossés par la Cité; il en résulte que depuis 1953, des employés qui ont été déclarés

invalides n'ont pas reçu leur \$2,000 ou sont privés de tout revenu du fait que le fonds de pension n'est pas régularisé.

Il est à noter que le Comité Exécutif d'alors, avait adopté une résolution acceptant le rapport de son sous-comité, le 21 octobre 1953 et que le même jour, Son Honneur le maire, Houde, et les conseillers Pitts, Filion et Hanley avaient félicité, par une résolution les membres du sous-comité qui avaient mené à bonne fin les négociations post-arbitrales.

## Le contrat pas signé

Mais si les intentions étaient bonnes, les résultats devaient se faire attendre puisque la convention collective entre la Cité de Montréal et le Syndicat des Fonctionnaires Municipaux ne porte pas de signature depuis le 1er décembre 1954.

On se demande en certains milieux comment certains groupes peuvent se permettre de négocier avec la Cité de Montréal et se déclarer prêts à signer avec elle une convention collective, V.G. les pompiers de Montréal, quand la Cité, après avoir pris une entente, n'a pas encore donné suite à des résolutions adoptées en 1953?

## Trois-Rivières

### Elections au Conseil central

Le Conseil central des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques des Trois-Rivières a procédé, récemment, à l'élection des officiers de son exécutif pour le terme 1955-1956

Les élus sont: MM. Albert Morin, président; Gérard Bonenfant, 1er vice-président; François Germain, 2e vice-président; Paul Cousin, 3e vice-président; Lionel Bellefeuille, secrétaire; Gaston Fleury, assistant-secrétaire; J.-H. Bettez, trésorier; Emilien Tellier, assistant-trésorier; Alphonse Courteau, sergent d'armes; Paul Mathieu, inspecteur; Robert Paquette, gardien; Delphis Lachance, Narcisse Arcand et Roland J. Lemire, auditeurs

M. Emile Tellier demeure directeur du personnel.

## Bienvenue à nos correspondants

A la suite de notre lettre rappelant la résolution adoptée par le congrès de la CTCC, plusieurs Conseils Centraux ont décidé de nommer un représentant attitré qui se chargera de faire parvenir des nouvelles régulièrement au journal LE TRAVAIL.

Les syndicats de chacun des centres concernés pourront donc faire parvenir directement au journal LE TRAVAIL, ou ils pourront les communiquer à notre correspondant local qui se chargera de les faire parvenir à la rédaction du journal LE TRAVAIL.

Voici donc les noms et adresses des correspondants choisis dans les centres suivants:

### Conseil Central de Sherbrooke:

M. Jules Pichette, agent d'affaires, 66, rue Gordon, Sherbrooke.

### Conseil Régional Saguenay-Lac-Saint-Jean

Me Robert Auclair, C.P., 264, Chicoutimi.

### Conseil Central de Victoriaville:

M. Maurice Béliveau, agent d'affaires, 6, avenue du Collège, Victoriaville.

### Conseil Central d'Ottawa:

M. Gilles Loisel, 177, rue Laurier, Hull

### Conseil Central des Trois-Rivières:

M. André Montour, 983, rue Royale, Trois-Rivières.

Nous prions les centres qui n'ont pas encore répondu à notre demande, de le faire le plus tôt possible; par ailleurs, les syndicats voulant faire connaître leurs activités, sont priés, de communiquer directement avec la rédaction du journal LE TRAVAIL ou avec notre correspondant local.

LA REDACTION

## Le mémoire de la C.T.C.C. au Cabinet fédéral

# Le problème du chômage

Si le Canada doit aider les pays sous-développés, il devra auparavant assurer à sa population un niveau de vie élevé et s'efforcer de diminuer le nombre des chômeurs.

La C.T.C.C., dans son mémoire annuel qu'elle présentait le 16 décembre dernier, a longuement traité de cette question du chômage.

Tout en félicitant le gouvernement des efforts accomplis pour diminuer le chômage saisonnier, la C.T.C.C. est d'avis qu'il faut encore intensifier les méthodes et les moyens techniques permettant de réduire les variations saisonnières de l'emploi.

Par ailleurs, reste le chômage permanent qu'il devient impossible de résorber dans notre économie.

Les travailleurs de 40 ans et plus deviennent de plus en plus des chômeurs permanents quand ils ont la malchance de perdre leur emploi tandis que les nouveaux travailleurs qui arrivent sur le marché du travail dépassent le nombre des nouveaux emplois créés chaque année.

C'est pourquoi la C.T.C.C. a prié les autorités gouvernementales de contribuer à l'établissement et la création de sources d'emplois stables par l'intermédiaire d'une banque d'expansion industrielle qui avancerait des capitaux à des entrepreneurs désireux de créer des industries stables.

Voici donc en quels termes le mémoire de la C.T.C.C. abordait le problème du chômage:

Cependant, il est évident que notre pays, quel que soit son désir d'apporter son appui à ces peuples, ne pourra le faire que dans la mesure où sa propre situation économique lui permettra d'assurer à sa population un niveau de vie relativement élevé.

La prospérité du Canada est, par ailleurs, largement rattachée à la possibilité pour les travailleurs canadiens de se procurer de l'emploi tout le long de l'année. L'hiver 1955 a été particulièrement pénible pour bon nombre de familles ouvrières. En effet, en mars dernier, au moment où le chômage a atteint son sommet, 632,913 personnes étaient à la recherche d'un emploi. Ce chiffre représente un pourcentage fort élevé si l'on tient compte du fait que le nombre des travailleurs s'établit à environ cinq millions et demi.

Heureusement, la reprise s'est faite plus rapidement que d'habitude au printemps. Toutefois, il ne manque pas d'indices qui laissent entrevoir que le nombre des sans-travail sera encore très considérable au cours des prochains mois d'hiver.

Les travailleurs canadiens apprécient sans doute les efforts accomplis depuis quelques années par le Service national de placement afin de stimuler l'embauchage pendant la saison froide. La campagne des emplois d'hiver a déjà donné de bons résultats et le gouvernement a fait en sorte d'accorder un certain nombre de contrats de façon qu'ils puissent être en partie exécutés pendant cette saison. Ceci n'est cependant pas suffisant. Il faudrait que le gouvernement pousse encore plus activement les recherches afin de découvrir les méthodes et les moyens techniques propres à réduire les variations saisonnières de l'emploi, surtout dans les secteurs économiques où les possibilités d'amélioration restent considérables.

D'autre part, si le chômage saisonnier prend dans notre pays un caractère si grave, c'est qu'il s'y superpose une couche de chômage permanent qu'il a été impossible de résorber jusqu'à aujourd'hui.

Nous prions le gouvernement de demander à la COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LES PROBLEMES DE L'ECONOMIE CANADIENNE d'attacher une grande attention à cette question du chômage.

Afin de résoudre ce problème, la C.T.C.C. considère aussi, comme elle le recommandait dans son dernier mémoire, que le gouvernement devrait contribuer à l'établissement d'entreprises capables d'assurer aux travailleurs des sources d'emploi stables par l'intermédiaire de la Banque d'expansion industrielle. Nous croyons que la Banque devrait être autorisée à prêter plus généreusement afin de stimuler les investissements dans les secteurs industriels nouveaux et sous-développés.

Enfin, la C.T.C.C. considère que, pour que le public soit mieux renseigné sur l'étendue du chômage au Canada, les statisticiens au ministère du Travail et au SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT devraient donner le nombre de jours de chômage, chaque année, ou des travailleurs en chômage ne reçoivent pas de prestations. Ces statistiques seraient d'un grand intérêt, et il devrait être possible de les compiler. Nous croyons que ces deux organismes devraient s'entendre pour donner toute la vérité sur le chômage au Canada.

# TRAVAIL ET FOYER

## L'opinion des lectrices

Madame A. R., de Longueuil nous écrit: "Je reçois depuis un certain temps votre journal, "Le Travail", et je trouve bien intéressante votre page féminine. Je fais moi-même un budget sur du papier quelconque et j'aimerais recevoir le cahier que vous annoncez cette semaine dans la page. Félicitations pour l'article: "Il n'y a pas toujours du soleil." C'est vrai, et c'est un conseil pratique que je vais découper.

De Shawinigan, Madame J. Thérien écrit: "Au sujet des suggestions demandées, je suggérerais moi aussi un concours sur le budget dans lequel nous pourrions donner nos expériences personnelles. Je suis responsable d'une fédération de L.O.C. et j'aime bien cela. Je trouve vos communiqués très intéressants, je les lis et je m'en sers."

De Montréal, une dame qui signe: femme de syndiqué, nous a envoyé une longue

lettre d'appréciation. Merci madame. Elle suggère des entrevues avec des femmes qui ont des expériences à communiquer, des articles sur la question scolaire, et les problèmes syndicaux. Afin de donner à chacune le temps de nous écrire et de nous envoyer d'autres suggestions, nous continuerons après les Fêtes à faire paraître les suggestions qui nous seront envoyées.

R. G.

## Projet de convention des employés de Grand'Mère Shoe

Les employés de la Grand-Mère Shoe se sont réunis mercredi dernier en assemblée générale afin d'étudier les amendements à apporter à leur convention collective de travail qui prendra fin le 31 décembre.

Parmi les amendements que le syndicat désire apporter à la convention nous devons mentionner une clause d'atelier syndical parfait pour remplacer la clause actuelle qui est un maintien d'affiliation pure et simple ce qui veut

dire en d'autres termes que les membres du syndicat considèrent que tous et chacun se doivent de participer aux activités du syndicat puisqu'ils retirent les avantages que ce dernier négocie régulièrement avec la compagnie.

Parmi les autres amendements, il y a une nouvelle clause concernant les promotions, transferts, mise à pied, réembauchages et démissions. Le syndicat demande dans tous les cas à l'employeur d'accorder la préférence à l'ancienneté des services continus pourvu que l'employé senior ait les qualifications nécessaires pour remplir les fonctions normales exigées par la tâche. Le syndicat demande aussi que le temps supplémentaire soit rémunéré au taux de temps et demi après la journée normale de travail ou après la semaine normale de travail. Pour ce qui est des salaires le syndicat demande à la compa-

## Prière pour les peuples sous-développés (1)

Seigneur,

Ils étaient là, 5,000 hommes autour de Toi, sans compter les femmes et les enfants, affamés, et Tu le leur as donné du pain et du poisson.

Seigneur, ils sont autour de nous, plus d'un milliard, affamés et nous ne savons pas venir à leur secours.

Il faudrait tout d'abord, que nous le voulions intensément. En fait, nous y sommes que médiocrement intéressés.

Notre Occident s'est accoutumé à vivre en seigneur. Il faut bien, pense-t-il, qu'il y ait des vilains pour qu'il y ait des nobles, des ouvriers pour qu'il y ait des patrons, des peuples sous-alimentés, pour que nous regorgions de tout. C'est là l'ordre de la nature, sinon l'ordre providentiel.

Mon Dieu, je t'en prie, le coeur serré, pour ces pauvres gens; planteurs de café et planteurs d'arachides; mineurs d'or, de cuivre et de fer; transporteurs anonymes à dos d'hommes; dockers hirsutes que le grand port a attirés.

Je te prie aussi, Seigneur, pour ceux que nous n'exploitons pas directement, ceux qui meurent de faim à côté du bétail sacré, ceux qui n'ont pas encore inventé la charrue, ceux qui ont accroché leur champ misérable aux pentes vertigineuses, ceux qui attendent la pluie plusieurs années durant, ceux qui sont enfouis dans l'immense forêt encore vierge. Ceux-ci ne sont pas nos exploités. Nous nous amusons de leur folklore et nous n'avons pas pitié de leur faim.

Donne-nous, Seigneur, de les aimer autrement qu'en paroles, et le reste se déroulera de soi-même.

Nous sommes tous des criminels, tous des sans-coeur.

Autrefois, notre prochain proche était le mendiant rencontré sur la route, la veuve et l'orphelin de la maison voisine, les malades du quartier ou du village. Maintenant, notre prochain proche, est l'humanité universelle.

Je deviens chaque jour un peu plus responsable de la mortalité infantile dans les pays du sud-est asiatique, de l'Afrique ou de l'Amérique latine. La rapidité de communication et les rapports scientifiques mettent tous les affamés sur mon chemin.

Qu'ai-je fait pour que mon propre pays n'exploite plus les indigènes?

Qu'ai-je fait pour que l'Occident n'aille pas à la conquête des hauts dividendes avant d'aller à l'effort bienfaisant désintéressé?

Qu'ai-je fait pour une mise en valeur du monde qui permettrait à tous, de devenir plus hommes?

En pactisant avec l'iniquité des structures, parfois en la favorisant, j'affame et je tue.

Seigneur, trouble la conscience des prétendus civilisés.

(1) Tiré de "Appel au Seigneur", de L.-L. Lebrét.

gnie une augmentation de salaire de 10% plus certains rajustements dans différentes opérations. La compagnie elle-même

nous a laissé entendre qu'elle voudrait discuter d'un plan de participation au bénéfice lors des prochaines négociations.

### BAS DE NYLON

AVEC COFFRET A BIJOUX 90c



Voici une offre réellement sensationnelle pour anniversaire ou cadeaux de fêtes. Une paire de Bas Nylon, de première qualité, d'une valeur de \$1.50, de couleur neutre ou Bas Blancs pour Gardes-Malades. Chaque paire est contenue dans un joli coffret à bijoux.

Vous obtiendrez une paire de ces superbes bas en incluant dans une même enveloppe, \$0.90 avec un bouchon d'un de nos 15 produits Mathieu (SIROP, NERVINE, INHALATEUR MATHIEU, etc.). Postez-nous le tout en donnant la couleur, la peinture, votre nom et adresse en lettres carrées. Nous n'acceptons pas de C.O.D. ni de chèques. L'offre expirera le 1er janvier 1957.

La Cie F. L. MATHIEU Ltée, Sherbrooke

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquiescer des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION:

HENRI PETIT  
Secrétariat des S.C.

155, boul. Charest-Est, Québec  
TÉL. 4-4631

## JONQUIERE

### Syndiqués et coopérateurs ont des problèmes communs

Samedi, le 3 décembre, plusieurs dirigeants des divers syndicats de la région ont rencontré à Jonquière des représentants du mouvement coopératif de Chicoutimi, Alma et Jonquière-Kénogami.

Cette rencontre, dont le but était de créer de vraies relations entre les syndiqués et les coopérateurs, s'est tenue sous le signe de la discussion. En effet, les syndiqués ont exprimé bien clairement aux dirigeants de nos coopératives de la région qu'ils favorisaient une action concertée des syndicats et des coopératives de toutes sortes afin d'améliorer le sort de la population en général.

Les syndiqués réalisent que les hausses de prix viennent souvent amoindrir les bienfaits que leur

apportent les augmentations de salaires qu'ils obtiennent de temps en temps des employeurs. Par ailleurs, ils réalisent que le mouvement coopératif n'est pas bien compris de la majorité des travailleurs et aussi que les coopératives n'ont pas tout fait ce qui était possible pour se gagner la confiance de la population ouvrière.

C'est pourquoi les coopérateurs et les syndiqués se sont réunis et se réuniront encore dans les semaines qui viendront. Ces gens entendent bien faire un sérieux effort dans le domaine de la coopération et inculquer cette idée aux ouvriers. Le syndicalisme et la coopération sont deux alliés naturels qui ne doivent pas vivre à part comme c'est le cas trop souvent.

## PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



LA C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

514, rue Saint-Jacques, Québec, P. Q.

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les  
syndiqués de Canadian Vickers

## Noël chez les gars de la marine

Le dépouillement de l'arbre de Noël des gars du département de la marine à la Canadian Vickers a eu lieu samedi après-midi dernier en présence d'un grand nombre de travailleurs accompagnés des membres de leur famille, dont un grand nombre d'enfants. Au cours de l'après-midi, on a servi des rafraîchissements, distribué des cadeaux, on s'est amusé ferme et tout le monde est reparti satisfait. Des félicitations au comité organisateur de cette fête.

## Départ d'un traversier à Lauzon

Le traversier de 345 pieds Blue Nose, construit aux chantiers maritimes de Lauzon a pris le large samedi dernier pour accomplir le service de la traverse entre Yarmouth, N.-E., et Bar Harbour, Maine. Le Blue Nose devait être livré en août 1954 mais des difficultés mécaniques dans des pièces fournies par l'Angleterre ont retardé son départ.

## Un prêtre, président de syndicat

Le R. P. François Schmitt, S.J., de Omaha dans le Nebraska, a été élu président de son syndicat la semaine dernière, soit le local 70 de l'Union des Musiciens. On croit que c'est le premier clerc à occuper une charge de président dans le mouvement syndical.

## Les souhaits de la saison

Les membres de l'Exécutif et l'agent d'affaires de l'Union expriment leurs meilleurs vœux à tous à l'occasion de la fête de Noël et du Premier de l'An. Ils désirent que 1956 soit une année de santé et de prospérité pour tous.

## Des assemblées plus courtes

Après mûre considération, on a décidé qu'à l'avenir les réunions de l'Exécutif et des délégués de département se termineront au plus tard à 6h.30 p.m. On a décidé d'agir ainsi afin de permettre aux travailleurs qui viennent assister aux assemblées à la sortie de l'usine à 5h. p.m. de retourner chez eux à temps pour le souper.

## On demande des donneurs de sang

La Croix-Rouge canadienne vient de lancer un appel aux employés de la Vickers afin de remplir la réserve de sang que cet organisme met à la disposition des hôpitaux. Ceux qui sont intéressés à rendre ce service humanitaire peuvent communiquer avec la clinique de la Croix-Rouge à PL. 1751. En téléphonant, on est prié de s'identifier comme un employé de la Canadian Vickers auprès de la téléphoniste qui recevra votre appel.

## Nouvelles de Sorel

L'assemblée spéciale du 17 décembre qui réunissait les employés de la Marine Industries de Sorel a remporté un grand succès. 50 dînes en plus de nombreux autres prix ont été distribués au cours de cette assemblée. Les travailleurs des chantiers maritimes de Sorel profitent de l'occasion pour offrir leurs vœux à tous leurs confrères de travail dans le syndicalisme et souhaitent à tous un joyeux Noël et une bonne et heureuse année. Ils remercient aussi tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette fête et tous les généreux donateurs de prix.

## Entente signée

Les membres de votre comité exécutif ainsi que votre agent d'affaires ont finalement convenu avec les représentants de la compagnie de la clause relative à la classification des employés. On se rappelle que cette clause constituait l'une des principales demandes syndicales lors des dernières négociations. Cette clause couvre les membres qui sont déplacés d'un département à un autre. Si cela vous arrive, ne manquez pas de vérifier le taux horaire de votre nouvelle tâche.

## Avis d'assemblée

La prochaine assemblée générale de l'Union aura lieu lundi, le 18 janvier à 5.00 p.m. dans le local de l'Union. Des problèmes importants seront discutés au cours de cette assemblée en outre de l'agenda régulier. Ne manquez pas d'être présent.

Avant de clore cette colonne, nous voulons vous rappeler que le dernier "coup" à prendre avant de prendre la route, doit être une tasse de café si vous voulez vous souvenir de ce Noël comme étant un Noël heureux.

## JOLIETTE

M. Bernard Mireault a été réélu président du Syndicat Catholique et National des Employés du Textile de Joliette (Employés de la Pinatel), pour un troisième mandat.

C'est au cours de l'assemblée générale de dimanche, le 11 décembre, que les membres du Syndicat se sont choisis des officiers syndicaux pour l'année 1956.

Outre le président, furent élus: M. Oscar Neault, vice-président; M. Rosaire Morrissette, agent d'affaires intérieures; M. Horace Riopel, trésorier; M. Paul Tassé, secrétaire-archiviste; M. Gérard Coulombe, financier; M. Eustache Lajoie, sentinelle; M. Luc Boisvert, 1er directeur; M. Rosaire Perreault, 2e directeur.

Cette élection syndicale était sous la présidence de M. Henri Thouin, président du Conseil Central de Joliette, et le secrétaire d'élection était M. Noël Lacas, organisateur du Conseil Central.

# New Year's Message From The General President of The CCCL

On the threshold of a new year we are called not only to the traditional merry-making, but also to reflection. And we are tempted to express our wishes in the form of prophecies.

Nevertheless, to prophecy that 1956 holds in store for us is more difficult than ever, especially because of the many important events that occurred during 1955.

On the international scene, the thing that all the peoples of the earth had been hoping for in vain since the end of the second world war has finally happened: there has been a relaxation of tension in relations between the two main groups of powers between which the world is divided.

For the first time since 1939, we have had reason to believe that political leaders were looking to the future once more in terms of building for peace rather than preparing for war. No doubt this hope itself is very fragile; no doubt there still remains in the minds of politicians too much reticence, too much falsehood and too many fears. However, if we do not want 1956 to see a return of the cold war, we must fix in the hearts of our statesmen, the deep-seated conviction that the vast majority of the Canadian people prefer peace to any armed conflict, no matter how difficult peace may be to maintain and no matter how fragile it may be, provided only it is real peace.

Once more there is talk of disarmament, and once again the pessimists and profiteers give us to understand that disarming would throw us off balance economically, because of the huge budgets which National Defence pours into Canadian industry every year. Faced with these prophecies of evil, the workers repeat that industrial production for military purposes is by no means essential to our economic balance, provided it is agreed to consider this balance in terms of human need. Any prospect of peace opens the way not only to the raising of our standard of living, through the production of consumer goods, but also to more intensive international co-operation, enabling the wealthy countries to come to the aid of the needy ones. The workers will not accept in 1956, any more than they did in 1955, the equation: disarmament — unemployment.

On the national scene, the year 1955 saw the beginning in the labour movement, of the amalgamation of two major labour congresses. There is no doubt that this merger may lead to progress for the whole working class, all the more so since the rupture which occurred in 1935 did not arise from any really serious ideological difference between these two organizations.

The workers have always wanted unity. Let us hope that this merger, which will be completed in 1956, will be a real one in this sense that it will lead to greater solidarity in trade-union action and increased vitality for the organizations concerned, but at the same time to greater respect than ever for union ethics and for the aspirations and par-

ticular characteristics of each labour group.

From more than one point of view, the year 1956 promises to be an important and even a decisive one.

I hope with all my heart that any situation which is still vague may be cleared up during the months to come in a way which is favourable to the labour movement. In other words, I hope

for a year of hard work, intense action and serious reflection.

May the Christian spirit, to which the vast majority of Canadian workers lay claim, inspire all our plans and preside over their realization.

My best wishes for a wonderful year to all Canadians.

GERARD PICARD,  
General President  
of the CCL.

## MONTREAL

# Début des négociations à la Société des Artisans

Le Syndicat des Employés de Bureau de Montréal (C. T.C.C.) dont la fondation remonte au 27 octobre 1955 vient de commencer ses procédures de négociations avec la Société des Artisans.

L'on sait que ce syndicat qui groupe et entend grouper les employés de bureau de Montréal, obtenait le 28 novembre dernier un certificat de reconnaissance pour représenter "tous les employés de bureau à l'emploi de la Société des Artisans", soit environ 130 employés.

On estime que les employés de bureau et collets blancs forment environ 42 p. 100 des salariés de Montréal et que seulement 1 p. 100 de ces salariés est actuellement organisé.

## Les négociations

Les négociations entre les parties qui ont débuté, il y a quelques jours, portent sur l'établissement d'une échelle de sa-

laire, une assurance-maladie contributive, une clause de séniorité, une clause de griefs, l'atelier syndical imparfait et la retenue syndicale, des fêtes chômées et payées ainsi que les vacances.

## ST-JOSEPH-D'ALMA

Le Syndicat National des Employés de Chemin de fer de l'Alma & Jonquière Railway Co., choisissait dernièrement les officiers suivants pour diriger le syndicat pour l'année 1955-1956: président, Armand Pilote; vice-président, Léon Guy; secrétaire-trésorier, Claude Clément; secrétaire-archiviste, Jean-Yves Tremblay; conseillers: Pierre-Eugène Boudreault, Arthur Lebel et Ph. Voyer; sergent d'armes, Wilbrod Harvey; délégués au Conseil régional, Toussaint Pearson et Benoit Gagnon; délégué à la Fédération de la Métallurgie, Albert Girard.

C'est l'Exécutif du syndicat dirigé par MM. Jean-Paul Geoffroy et Raymond Couture qui représente les employés au cours des négociations; la partie patronale est représentée par Me Jacques Perreault, MM. Mercure, Gariépy et Deschamps.

L'Exécutif de ce nouveau syndicat est composé des personnes suivantes: MM. René Lavallée, président; Mlle Germaine Dubuc, vice-présidente; M. Jean-Paul Corbeil, secrétaire; Jacques Turmel, trésorier, et Maurice Surprenant, directeur.

On nous informe que les négociations progressent normalement et que l'atmosphère reste cordiale.

de **KUYPER**  
BLENDED  
**GIN**

ANNO 1695

La vraie saveur de Hollande

DISTILLE AU CANADA

# CCCL Annual Brief Presented To Cabinet

## HEALTH INSURANCE PLAN PROPOSED FOR FIRST TIME

The annual CCCL Brief submitted to the Federal Cabinet at Ottawa last Friday contained many submissions which the Federal Government was called upon to give study to. The complete text of the official brief will be given our readers over a period of time with weekly instalments being published in Le Travail.

This method has been chosen due to the length of the document. We are publishing today a general resume of the demands submitted and each subject will be dealt with more fully in our future issues.

For the first time the 100,000-member CCCL movement has proposed to the government the creation of a Federal-Provincial health insurance plan.

The brief then went on to say it believes the time has come to "enter this road resolutely."

"Too many Canadians are deprived of essential medical or surgical care to delay further the realization of this measure."

"The CCCL," it added, "considers that the setting up of a health insurance program should be done jointly by the federal government and the provincial governments and the administration of this system should be entrusted to the provinces."

"The co-operative mode of legislation, already existing for

other social security measures and which has given excellent results, would be well appropriate for health insurance."

Dealing with the subject of unemployment, the CCCL said it believed Canada will have a "very considerable" number of jobless this winter and asked for Federal measures to avert seasonal unemployment. It said the Royal Commission on the Canadian Economy should be asked to pay special attention to unemployment.

It also declared the Federal government's Industrial Development Bank should make more generous loans to enterprises calculated to provide work by the development of Canada's resources. Discussing unemployment insurance, the CCCL said benefits from the insurance fund should be paid to workers for their full period of idleness.

The maximum benefit period was reduced from 51 to 36 weeks in legislation adopted at the last session of Parliament.

## Memo To Our Readers

The Editorial Staff of Le Travail will take their postponed vacation, which was delayed due to an intense period of activity in the CCCL movement during the past summer.

Therefore our readers are advised that during the approaching Holiday Season Le Travail will suspend publication Friday December 30 and Friday January 6. Publication will be resumed with the issue of January 13, 1956.

We take this opportunity of wishing all our readers and members a very Merry Christmas and a Happy and Prosperous New Year.

THE MANAGEMENT

## The Union Official

*If he talks on a subject, he is trying to run things. If he is silent, he has lost interest in the organization.*

*If he is seen at the office, why doesn't he get out. If he can't be found, why don't he come around more often.*

*If he does not agree that the boss is a skunk, he is a company man. If he calls the boss a skunk, he is ignorant.*

*If he is not home at night, he must be out drinking. If he is at home, he is ducking.*

*If he doesn't beat his chest and yell strike, he is a conservative. If he dies, he is a radical.*

*If he doesn't stop to talk, his job has gone to his head. If he does, that's all he has to do anyway.*

*If he can't put a member to work who got into trouble, he is a poor agent. If he does, that is what he is paid to do.*

*If he should give someone a short answer, we'll get him in his next election.*

*If he tries to explain something, he is playing politics.*

*If he gets a good contract, why didn't he ask for more.*

*If his suit is pressed, he*

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

### Marine Christmas Tree Party

The annual Marine Department Christmas Tree Party held last Saturday afternoon proved an outstanding success. A large crowd of parents and their kiddies attended and everyone enjoyed themselves immensely. Refreshments, entertainment and prizes featured the afternoon event and all the young fry went away very happy. Congratulations to the Committee who went all out to make the party a huge success.

### Ferry Sails From Lauzon

The 345-foot ferry Bluenose, built by our fellow union brothers at Lauzon sailed at dawn last Saturday morning to begin service between Yarmouth, N.S. and Bar Harbor, Maine, early next month. Originally scheduled to be delivered in August 1954, the Bluenose had been delayed by mechanical failures in her British-built propulsion gears.

### Priest Heads Union

National publicity came to the Reverend Francis P. Schmitt, of Omaha, Nebraska, last week, after he was elected president of Local 70 of the Musicians Union. Father Schmitt, director of music at Boys Town in Omaha, was described as the first priest to become active head of a local union.

### Season's Greetings Are In Order

The Executive and Business Agent of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. wish to extend best greetings to all its membership. With these wishes goes the fervent desire of the union officials that the New Year about to be ushered in will prove a healthy and prosperous one to all our fellow members.

*thinks he is a big shot.*

*If he takes a vacation, he has had one all year.*

*If he is on the job a short time, he is inexperienced. If he has been a long time on the job, there should be a change.*

—La Crosse Union Herald.

### Shorter Meetings Scheduled

After due consideration and discussion it has been decided to have all Stewards and Executive meetings terminate at 6.30 p.m. in the future. This proposal, barring any unforeseen emergency which could arise, will allow 1½ hours in which to conduct these meetings. It is a step in the right direction as the attending members leave their jobs and come direct to the union hall. By finishing business at 6.30 p.m. these men will be able to have their evening meal in good time.

### Blood Donors Wanted

We have been requested by the Canadian Red Cross Society to issue an appeal to our membership for blood donations. You may contact the Red Cross Society at Pl 1751 and arrange for your visit to the clinic. Members who answer this call are requested to inform the receptionist who interviews you that you are an employee of Canadian Vickers Limited.

### Briefs From Sorel Shipyards

The special meeting held on Saturday December 17 proved a huge success and very few members were unable to attend. The drawing for 50 turkeys and other attractive prizes was acclaimed by all present to be the feature of the meeting. The Shipyard Workers Union of Sorel C.C.C.L. wishes all its members and friends a very Merry Christmas and a Happy and Prosperous New Year and this goes out also to all who contributed their time and efforts to make the event successful. Thanks are also in order to all our prize donors who generously contributed the many attractive and lovely gifts to the drawing.

### Progress Through Co-Operation

We hope to have an important announcement to publish in the next issue of Le Travail concerning a meeting with Paul Laframboise, Business Agent and Yves Gaudreault, president of The National Union of Vickers Employees C.C.C.L. This initial meeting was the forerunner of others to follow and concerns the closer association of the C.C.C.L. Shipyard Unions in the Province of Quebec.

## MONTREAL

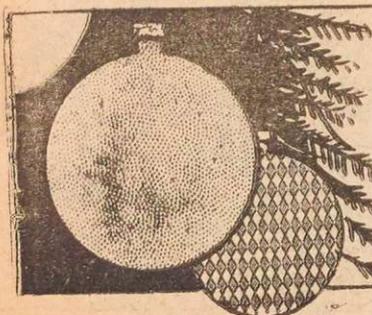
# City Employees Take Case To Court

The National Union of Municipal Employees CCCL of Montreal have inscribed notice on the Superior Court roll that it is seeking a writ of mandamus against the City of Montreal to enforce respect of pension and insurance clauses of a working agreement now in effect.

The agreement was signed October 21, 1953 but, charged Lawyer Marcel Lafontaine, who is representing the white collar workers, certain benefits in the contract were not lived up to. The matter is expected to come before the courts this week.

The union claims the City agreed to increase its pension fund payments from 8 to 10 per cent to provide pensions for widows and orphans of city employees, and to pay the premiums on a \$2,000 life insurance policy for all employees. It had also agreed to amend other sections dealing with pensions.

The union claims that although the city recognized its obligations, and provided for budgetary reserves to increase its pension participation, it had not done so.



A Merry Christmas  
AND A HAPPY NEW YEAR

FROM YOUR  
UNION OFFICERS  
AND EDITOR